

DECISION DU MAIRE n° 31/2023

OBJET : Avenant n° 1 au marché « Assurance pour le groupement de commandes constitué entre la Commune et le CCAS de Grenade » (21-F-15-S).
Lot 2 - Assurance des Responsabilités et Risques annexes.

Le Maire de la Commune de Grenade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la convention signée le 16 avril 2021 entre la Commune de Grenade et le CCAS de Grenade constitutive d'un groupement de commandes publiques permanent entre les deux collectivités,

Vu l'Acte d'Engagement de la consultation « Assurance pour le groupement de commande constitué entre la Commune et le CCAS de Grenade » - Lot 2 « Assurance des Responsabilités et Risques annexes » - notifié en date du 20/10/2021 attribué à l'entreprise SMACL ASSURANCES,

Considérant la très nette augmentation de la charge sinistre depuis le début du marché,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un avenant n° 1 au marché « Assurance pour le groupement de commandes constitué entre la Commune et le CCAS de Grenade » (21-F-15-S) afin d'acter, comme indiqué dans le document « avenant » du marché n° 1, annexé à la présente décision :

- La majoration du taux servant au calcul de la cotisation passera de 0.1360 % HT à **0,23 % HT**.

La prise d'effet de l'avenant démarre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 18.09.2023
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1¹ - LOT 2 COMMUNE

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE GRENADE SUR GARONNE

Avenue Lazare Carnot
31330 GRENADE SUR GARONNE
Tel : 05.61.37.66.00
Fax : 05.61.82.02.71
Mail : contact@mairie-grenade.fr
SIRET : 213 102 320 00016

B - Identification du titulaire du marché public

SMACL ASSURANCES

141 Avenue Salvador ALLENDE
CS 20009
79031 NIORT Cedex 09
Tel : 05.49.32.20.80
Mail : pmdemat@smacl.fr
SIRET : 301 309 605 00410

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Marché public de services d'assurance pour le groupement de commandes constitué entre la
Commune et le CCAS de Grenade – (21-F-15-S) –
LOT N° 2 – ASSURANCE DES RESPONSABILITÉS ET RISQUES ANNEXES**

■ **Date de la notification du marché public :** 20/10/2021

■ **Durée du marché public :** période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 – 00h00, reconductible tacitement par période successive de 1 an et pour une durée maximale de 3 ans.

■ **Montant estimatif de l'accord cadre issu du DQE :**

- Taux de la TVA :
- Montant en € HT: **4 849,76**
- Montant en € TTC: **5 286,23**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°1 a pour objet d'entériner une majoration du taux de révision servant au calcul de la cotisation annuelle.

Cette majoration est due à une charge sinistre qui a très largement augmenté depuis le début du marché et dont le rapport sinistres réglés/cotisations, au 20 mars 2023, s'élève à 209 %

La méthode servant au calcul de la cotisation est la suivante :

- Masse salariale X taux en % soit initialement :
 - 3 566 000 € X 0,1360 % HT = 4 849,76 € HT

Afin de garantir la pérennité du contrat, la majoration du taux sera de 70 % et passera de 0,1360 % HT à 0,23 % HT. Ce nouveau taux entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Grenade sur Garonne, le

Signature

*(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité
adjudicatrice)*

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)